*** la place du 8 mai** a été créée récemment, après construction de la mairie. Elle comprend deux entités : le parvis d'entrée du bâtiment et un espace de stationnement qui la prolonge au sud. L'espace est grand et inorganisé malgré le mobilier (ancien poids de ville laissé au centre, jardinières). Perçu comme un "vide", tant au niveau de l'espace que de l'animation, il aurait besoin d'un accompagnement bâti et végétal (fermeture le long de la route de Sain Bel, par exemple) et de la mise en oeuvre de moyens pour créer l'animation (petit équipement public ou de services, éventuellement logements).

5.2 – les espaces privés

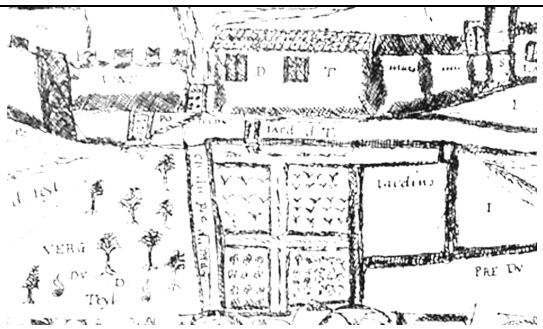

Les jardins et vergers du doyenné de Taylan d'après le plan scénographique du XVIIème siècle

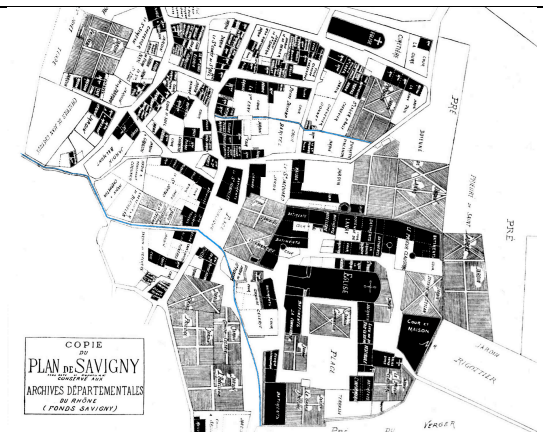

Plan de 1792

Il n'existe plus à Savigny de jardin « historique » au sens commun du terme.

Le seul témoignage d'un jardin classique nous est transmis par le plan scénographique du XVIIème siècle : on y voit, adossé contre la façade est du doyenné de Taylan, un jardin clos, divisé en quatre parterres par deux allées perpendiculaires. Il est bordé d'une zone de vergers et de deux autres enclos nommés « jardins ». Cet espace n'a pas subi jusqu'à présent de transformations radicales et il est possible, voire probable, que des traces des aménagements anciens aient pu subsister. Il constitue, de ce fait le seul, ou l'un des rares conservatoires possibles du bourg, et demande une protection et une surveillance particulières.

Le plan de 1792 représente un grand nombre de jardins ordonnancés d'une manière identique mais cette concentration pose quelques questions : s'agit-il d'une représentation plus ou moins fidèle de la réalité ou « représentation normalisée » des jardins, quelques soient leurs formes et organisations véritables ?

Quoiqu'il en soit, et s'ils ont effectivement existé, la plupart de ces jardins ont subi des transformations irréversibles :
- construction d'immeubles
- aménagements de surface (création de parking ou de voies)
- nouveau travail du sol et nouvelle organisation (potager, vergers …)
- remodelages du parcellaire.

Même s'ils ne peuvent prétendre au statut de jardin « remarquable », Savigny enferme quelques espaces de qualité : vestiges de jardins du XIXème siècle ou jardins familiaux. Certains d'entre eux méritent d'être conservés, soit pour leur qualité propre, soit parce qu'ils représentent une tradition ou, qu'enfin, ils créent à l'intérieur du village des « respirations » indispensables à l'identité et à l'image du village.

- **Le jardin de l'abbaye**

Bien que sans rapport avec son aménagement d'origine, ce potager soigné maintient et perpétue le vide du carré du cloître. Dans l'attente d'un réaménagement global du secteur, il constitue l'une des meilleures solutions d'entretien du site.

Le jardin de l'abbaye, parcelles 211, 214

- **le jardin de l'ancienne cure** (parcelle 1453)

Le jardin, vraisemblablement créé au moment de la construction de l'immeuble (161-1863), a conservé sa serve maçonnée et quelques traces de ses aménagements. Il est actuellement peu entretenu : un projet de revalorisation serait souhaitable. Peut-être pourrait-il servir de support à une opération de restitution de l'ancien jardin de curé ?

- **le jardin de la villa des Roses** (parcelles 56-57-9015)

Ce jardin, structuré en terrasses est sans doute contemporain des travaux de restructuration de la villa (fin XIXème – début XXème siècle). Il est organisé par une série de murets, d'escaliers, de haies taillées, de pergolas qui s'inscrivent dans le relief et accompagnent les volumes de la construction. Il fait partie intégrante du domaine, tout comme la vaste prairie qui prolonge les bâtiments au nord. Ces deux espaces, importants pour la villa, mais aussi pour le village et les vues lointaines doivent être conservés.

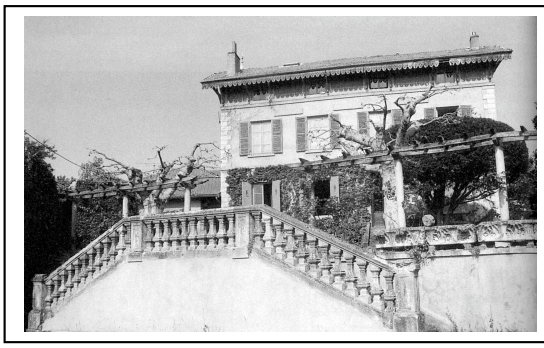

Ancienne photo de la villa des Roses
Préinventaire, p. 52

- **les jardins potagers**
  (parcelles 31 et 32)

Ces petits jardins, implantés le long des sentiers de la Croix Rousse et du Gappas, sont surtout perceptibles depuis la venelle qui les surplombe. Ils constituent les potagers les plus « en vue » du village et comptent parmi les plus pittoresques. Compte tenu de leur localisation et des difficultés de desserte (étroitesse des voies) il serait judicieux de les conserver, en évitant toute urbanisation des parcelles.

5.3 – Les clôtures

Les murs de clôture restent nombreux dans le bourg et jusqu'au centre du quartier de l'abbaye.

Leur présence rappelle un rôle aujourd'hui oublié, celui de régulateur thermique des jardins et vergers, qui protégeait les plantations des écarts climatiques ou des effets du vent. Même après la disparition des jardins, les murs ont été conservés pour leur rôle de protection contre les intrusions et la vue.
Ils sont généralement assez bien entretenus mais la menace de leur disparition reste présente : soit par manque d'entretien, soit par destruction volontaire au profit de modèles plus en vogue. Le secteur de l'abbaye témoigne de ce risque avec l'intrusion d'une clôture en ciment ajourée, totalement incongrue dans le site.

Rue de l'Abbaye

Rue des Ecoles

Le plan ci-joint montre le rôle urbain des murs de clôture : dans tous les secteurs du village, ils garantissent la continuité du minéral, dessinent les voies et les espaces.
Le jeu des textures (pierre ou joint), celui des couleurs (nature de la pierre utilisée) anime les îlots et les voies. Les murs et leurs percements (portails, fentes) enrichissent la promenade en créant des effets de perspective ou de surprise.

Si des clôtures végétales peuvent être utilisées dans les secteurs périphériques et plus diffus du bourg, la permanence des clôtures maçonnées doit être garantie dans les secteurs plus denses et plus anciens. Elles sont les agents indispensables du maintien de l'ambiance « urbaine » des îlots et de leur articulation en un tout cohérent et harmonieux.

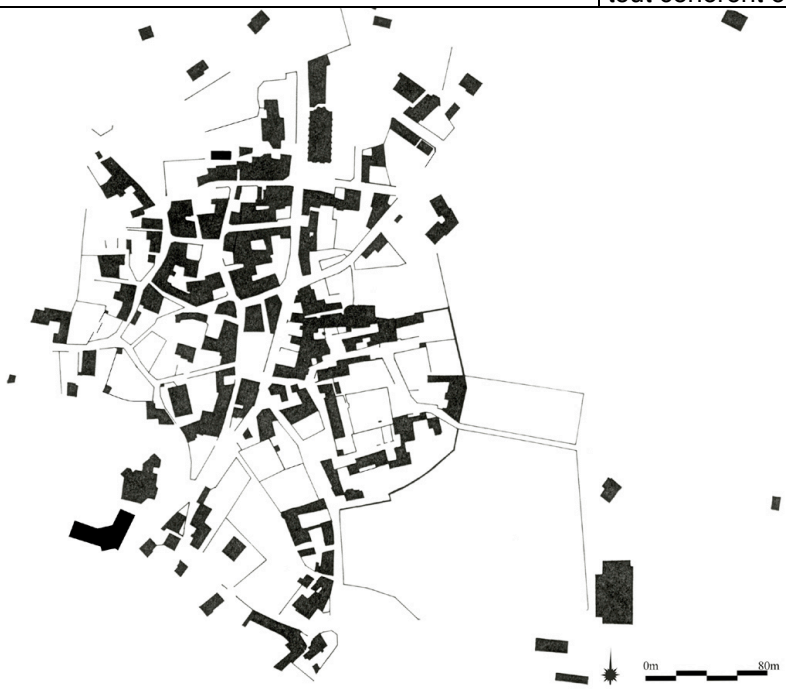

rue de l'Abbaye
rue de la Rivière

Localisation des murs de clôture. Régis Delubac

[1] D'anciennes devantures de grande qualité sont conservées le long de la rue
[2] Les arcades d'une échoppe du XVIème siècle ont été démolies en novembre 2002.
[3] Le tracé est celui de la route départementale n°7. Voir préinventaire, op. cit. p. 55
[4] Les giratoires privilégient la voiture plutôt que le piéton et effacent la hiérarchisation des voies: les installer dans ou en bordure de village est préjudiciable à l'image et à l'usage des carrefours.
[5] Le tracé s'est totalement effacé mais perdure par l'usage : enjambant la clôture, les piétons reconstituent peu à peu un sentier.
[6] Anciennement dite "Le Plastre" : préinventaire, op. cit. p. 29
[7] Jubin A. , op. cit. p. 57 : "le 7 février 1851, huit arbres ont été plantés par les jeunes gens de la commune et le 3 juin suivant (...) les conseillers municipaux se sont rendus à Bully à la carrière du sieur Riboulet, tailleur de pierres, pour transporter les bancs qui devaient être mis sur la place publique (....)
[8] D'après les membres de l'association "Savigny : patrimoine d'hier et de demain", une partie des bancs aurait servi au remblaiement de la place
[9] Préinventaire, op. cit.p.32.